



**Réseau Vrac
& Réemploi**

Adoption de l'accord final sur le texte de la PPWR : avancer malgré tout !

Paris, le 25 avril 2024

Avec une large majorité (75%), un accord final a été adopté hier en plénière au Parlement, sur la PPWR : c'est une étape essentielle, mais nuancée, vers une économie du réemploi au sein de l'Union européenne.

L'accord introduit des définitions et des exigences essentielles pour le réemploi et la vente en vrac (« systèmes de recharge ») au sein de l'Union européenne, en fixant pour la première fois des objectifs de base concrets de réemploi dans divers secteurs, notamment les boissons, l'emballages de transport et le commerce en ligne. L'accord introduit également une obligation de reprise des emballages réemployables par les distributeurs, ce qui est de nature à simplifier le parcours de tous les consommateurs européens.

Il donne aux États membres la possibilité de dépasser ces objectifs de base et d'imposer des mesures nationales plus strictes. Ainsi, les objectifs ambitieux des lois AGEC et Climat et Résilience sur le réemploi et la vente en vrac devraient pouvoir continuer à s'appliquer en France. Cependant, les subtilités de la mise en œuvre de ces mesures de flexibilité pour les États membres et l'adoption des futurs textes d'application de la PPWR impliquent de rester très vigilant et de poursuivre les actions de plaidoyer en faveur du réemploi, face au lobbying intense et puissant de l'industrie des emballages à usage unique.

Pour **Célia Rennesson, Directrice du Réseau Vrac et Réemploi** : *"Cet accord est une avancée certaine pour la création d'un marché européen du réemploi des emballages, largement inspiré du modèle français. Nous aurions certes préféré un règlement plus ambitieux sur le plan de l'harmonisation des réglementations nationales sur le réemploi, mais sommes néanmoins satisfaits par les mesures de flexibilité laissées aux États membres qui permettront notamment à la France de conserver ses ambitions".*

Après les élections européennes de juin, le nouveau Parlement et le Conseil donneront leur approbation finale sur le texte au cours du dernier trimestre 2024. La PPWR entrera ensuite en vigueur à la mi-2026, avec des délais d'applications dans le temps spécifiques à certaines dispositions.

"Nous tenons à remercier l'association européenne NewEra dont le travail a largement contribué à porter la voix des acteurs du réemploi en Europe, et notamment ceux de notre association" ajoute Célia Rennesson.

La PPWR sera très largement au cœur des débats lors du **Salon du Vrac et du Réemploi** les **13 et 14 mai 2024** au Parc Floral de Paris.

Notamment lors de la table ronde :

Verre à moitié plein ou à moitié vide : le PPWR sera-t-il le changement de paradigme

que l'industrie du réemploi attendait ?



le lundi 13 mai à 15h15

Intervenants : Axel Darut - Activiste économie circulaire, Eliza Druta, representative | Reusable Packaging Europe, Tobias Bielenstein - Director Public Affairs, Sustainability & Communications | GDB, Catherine Chabaud - MEP | Renew Europe

Inscription et information sur le salon : [contact presse](#)



CONFÉRENCE 

Verre à moitié plein ou à moitié vide : le PPWR sera-t-il le changement de paradigme que l'industrie du réemploi attendait ?

Organisé par :  & 

MODÉRÉE PAR
Fernando Rodríguez-Mata 

  



Axel Darut
Activiste en Économie Circulaire



Eliza Druta
Représentante




Tobias Bielenstein
Directeur des Affaires Publiques, Durabilité et Communication




Catherine Chabaud
Membre du Parlement européen




**Réseau Vrac
& Réemploi**

Réseau Vrac et Réemploi est l'unique réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la consommation vrac. Ses missions sont de construire un cadre légal favorable, de former et d'informer les professionnels pour accompagner le changement, créer du lien entre tous les acteurs et d'ancrer ce mode de vie plus durable dans les habitudes du plus grand nombre.

Réseau Vrac et Réemploi fédère un écosystème dynamique porté par une équipe d'experts qui structure et accélère une filière d'avenir.